



PC.DEL/498/07
6 June 2007

Original: FRENCH

**REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRES DE L'O.S.C.E**

**Conférence de l'OSCE sur la lutte contre les discriminations et la promotion du respect
et de la compréhension mutuels
Suivi de la Conférence de Cordoue sur l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance
(Bucarest, les 7-8 juin 2007)**

**Intervention de l'Ambassadeur Eric Lebedel,
Représentant permanent de la France auprès de l'OSCE**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres
Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais ajouter quelques mots, à titre national, à la déclaration de l'Union européenne à laquelle je souscris pleinement, en particulier dans l'expression de notre gratitude à la Présidence espagnole et à la Roumanie pour l'organisation et l'accueil de cette conférence.

Pays riche de sa diversité, la France s'enorgueillit d'être fondée sur des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui placent le respect des droits et de la dignité de la personne au cœur du projet républicain.

En dépit de sa longue tradition d'ouverture et de tolérance, la France n'est cependant pas épargnée par la persistance, voire l'aggravation, des actes racistes, xénophobes et antisémites, trois phénomènes distincts mais qui doivent être combattus ensemble avec une égale énergie.

Face à ce fléau pour la démocratie et la cohésion nationale, la détermination du gouvernement français est totale.

Cet engagement s'est traduit, au cours des dernières années, par un renforcement significatif de nos moyens de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination, y compris celles fondées sur le sexe ou l'orientation sexuelle, les convictions religieuses, l'âge ou le handicap.

Sur le plan institutionnel, nous avons mis en place une instance de coordination au niveau du Premier ministre, le «Comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme», ainsi qu'une «Haute autorité pour la lutte contre les discriminations et pour l'égalité».

Depuis la loi du 13 juillet 1990, le révisionnisme n'est plus une opinion, mais un délit de contestation de crime contre l'humanité.

A deux reprises, en 2003 et 2004, nous avons durci notre législation sur la répression des infractions à caractère raciste, antisémite et xénophobe.

Nous avons développé des partenariats avec les fournisseurs d'accès à Internet pour faire obstacle à la diffusion sur la toile de contenus racistes, antisémites et xénophobes. Je rappelle notre implication sur cette question dans le cadre de l'OSCE avec l'organisation de la Conférence de Paris de 2004 sur le lien entre la propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet et les crimes de haines.

Dans le domaine de la prévention, l'Education nationale s'est mobilisée pour combattre les préjugés et promouvoir nos valeurs républicaines. En particulier, un dispositif de repérage et de traitement des actes racistes et antisémites en milieu scolaire a été mis en place.

J'aurai l'occasion de revenir sur ces différents points au cours de nos débats.

Monsieur le Président,

En cohérence avec ses priorités nationales, la France est fortement engagée en soutien des activités de l'OSCE en matière de promotion de la tolérance et de lutte contre les discriminations. Depuis la signature de l'Acte final d'Helsinki, les Etats participants ont adopté un important corpus d'engagements dont il importe d'améliorer la mise en œuvre.

A cet égard, je souhaiterais réaffirmer l'attachement de la France au rôle des trois représentants personnels de la Présidence en exercice qui remplissent une fonction indispensable à la visibilité politique des efforts de l'OSCE, contribuent à l'alerte et à la vigilance, et servent de relais pour la promotion et le suivi des engagements souscrits par les Etats participants.

Je tiens également à renouveler le soutien de la France à l'assistance essentielle fournie aux Etats participants par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme à travers son Programme tolérance et non discrimination. Ses activités en matière de développement des capacités de la société civile et de lutte contre les crimes de haines sont, plus particulièrement, des priorités qu'il nous appartient de conforter.

Sur ce dernier point, nous sommes persuadés que la formation des policiers et gendarmes à l'identification et à la lutte contre ce type de crimes est un élément indispensable. C'est pour cette raison que nous avons organisé avec le BIDDH, en décembre dernier à Paris, un séminaire de formation à l'attention de policiers de la zone de l'OSCE. Il s'agissait d'une première. Nous espérons que d'autres Etats participants prendront le relais pour accueillir chez eux des sessions de formation analogues.

En conclusion, M. le Président, j'aimerais formuler deux recommandations. Elles concernent le renforcement de la mise en œuvre des engagements :

- la première serait de prêter plus d'attention au rôle imparti aux autorités locales dans la lutte contre les discriminations. Ce sont elles en effet qui, sur le terrain, sont en première ligne pour contrer la réalité quotidienne du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme.

- la deuxième serait d'engager un échange de bonnes pratiques sur les institutions nationales de lutte contre les discriminations, un outil établi par plusieurs Etats participants aux fins de renforcer la vigilance sur les phénomènes discriminatoires et d'améliorer l'assistance à leurs victimes.

Je vous remercie de votre attention./.